

La démarche pour devenir accueillant

En 7 étapes

- **Etape n°1** : vous nous contactez par téléphone ou par mail pour une première information.

Etape n°2 : 1er entretien avec un membre de l'association. Nous vous présentons l'association des Compagnons de la Terre. Nous vous présentons le test et les conditions de sa mise en oeuvre- Vous nous présentez votre exploitation et l'intérêt que vous avez pour le test. Nous décidons ensemble de la suite à donner et d'un éventuel rendez vous.

- **Etape n°3** : 2ème entretien avec un membre de l'association. Nous définissons ensemble les conditions de la mise à disposition du foncier et du matériel ET le profil du porteur de projet. Nous rédigeons l'offre de test. Nous signons ensemble l'accord de mise à disposition.
- **Etape n° 4** : nous diffusons l'offre de test dans les réseaux et la presse.
- **Etape n° 5** : Nous vous présentons un candidat testeur et son projet de test.
- **Etape n°6** : Vous choisissez de l'accepter.
- **Etape n° 7** : Vous accueillez un testeur. Vous signez le commodat avec l'association. Vous, l'association et le testeur signent la convention tripartite.